

Procès-verbal n° 12 de la séance du Conseil intercommunal du 22 mars 2016

Présents : Voir liste de présences annexée
Vice-présidence : Jean-Daniel Chamot, Morrens
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Collège de la Combe - Cugy
Début : 18h00

Ordre du jour

1. Liste de présence, circulation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015.
3. Préavis no 14/2016 – Rapport de gestion et comptes 2015
4. Informations du Comité de direction
5. Informations du Directeur de notre établissement
6. Divers et propositions individuelles
7. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

Raymond Bron est excusé, c'est donc Jean-Daniel Chamot, vice-président, qui salue l'assemblée et ouvre la séance à 18h00.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Liste de présence

La liste de présence est mise en circulation.

Jean-Pierre Sterchi est excusé ainsi que Raymond Bron. Mme Joyet, présidente du CET est elle aussi excusée.

2. Procès-verbal du 29 septembre 2015

Le procès-verbal no 11 du 29 septembre 2015 est accepté tel que présenté.

3. Rapport de gestion et comptes 2015 – Préavis no 14

Jean-Daniel Chamot passe la parole à Jean-François Thuillard qui nous donne quelques explications sur les comptes.

D'une manière générale, le total des comptes n'augmente que d'environ 10'000.- par rapport au budget. La croissance en termes de nombre d'élèves accueilli s'est freinée par rapport à la prévision budgétaire.

Afin de diminuer l'augmentation du coût de l'élève, le Comité de direction a pris la décision de ne pas comptabiliser de réserve sur le mobilier scolaire, économisant ainsi 25'000.00

La parole est donnée à Marc Heuschkel, membre de la Commission de gestion. Ce dernier nous donne lecture du rapport établi suite à la séance du 9 mars 2016, qui s'est déroulée en présence de Jean-Michel Amiguet, Jean-François Thuillard et Chantal Bovay.

Le rapport de gestion ainsi que les comptes sont passés en revue.

Le rapport de gestion n'apporte aucune remarque et il n'y a aucune intervention sur les comptes 2015.

Jean-Daniel Chamot demande aux membres présents de voter ce préavis. Les comptes et le rapport de gestion 2015 sont acceptés à l'unanimité.

4. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Jean-François Thuillard.

Le codir tient à vous apporter les informations suivantes :

1. Préavis no 13/2015 concernant notre participation à l'installation de vidéo surveillance sur le site de la Combe.

Crédit demandé : Fr. 40'000.-
Facture de Cugy : Fr. 32'218.-
Economie : Fr. 7'782.-

2. Règlement du CI et révision des statuts :

Toutes les municipalités ont reçu un projet de révision des statuts et un préavis type. Une proposition de modification de la représentativité des délégués issus des législatifs est proposée. Différentes modifications sont également proposées suite à l'entrée de la nouvelle loi sur les communes.

Ces statuts devraient être à l'ordre du jour de nos conseils respectifs d'ici la fin de la législature.

Notre conseil doit se doter d'un règlement selon la loi sur les communes. Celui-ci est prêt et sera proposé à notre CI à la prochaine séance en septembre.

3. Convention avec la ville de Lausanne :

Une séance a eu lieu avec le représentant et responsable des écoles de Lausanne, M. Tossato accompagné de son chef de service, M. Martinet en décembre dernier.

Des modifications de la convention avec le prix de facturation du coût des élèves leurs a été proposés en janvier.

Nous sommes toujours dans l'attente de la position lausannoise.

4. Jean-Pierre Sterchi qui est absent a demandé à Jean-François de donner quelques informations sur le secteur parascolaire.

En 2015, tout comme en 2014, l'offre en matière d'accueil de jour pour le secteur parascolaire sous l'égide de l'EFAJE, s'élève à un total de 72 places à Cugy.

L'UAPE de Froideville, quant à elle, accueille 72 enfants et pour éviter au maximum les déplacements d'enfants, une cantine a été ouverte à Bretigny en attendant la structure de 36 places prévue dans le cadre de la rénovation de la grande salle. Cet élargissement de l'offre nous a permis de pouvoir répondre à toutes les demandes qui respectaient les règles fixées par l'EFAJE.

A Cugy, il faut cependant rappeler que les locaux fournis par la commune sont acceptés provisoirement par les services compétents du Canton (OAJE) et que le délai obtenu, fixé dans un premier temps à fin juillet 2015, a pu être repoussé de deux ans, à savoir jusqu'à fin juillet 2017.

Consciente de ce fait, la Municipalité de Cugy a entrepris des démarches en vue d'offrir une infrastructure pérenne et des conditions de travail adéquates à ce secteur parascolaire.

Des démarches sont en cours en vue d'acheter un terrain judicieusement placé dans le secteur de la Chavanne et de la Combe. Les tractations n'ont pas encore abouti et devraient l'être dans le premier semestre 2016.

La Municipalité va devoir construire ou transformer un bâtiment pour accueillir 96 élèves dans les meilleurs délais. Préalablement elle devra, après l'acquisition d'un terrain, obtenir les autorisations liées à la zone d'implantation de ce dernier. Nous espérons ne pas devoir aménager une nouvelle structure provisoire dans l'attente de la mise à disposition de l'infrastructure pérenne.

En fin d'année, la Municipalité a été informée par la directrice de l'UAPE de Cugy – Froideville, de la prévision de manque de places en août 2016 dans la structure de Cugy pour répondre à toutes les demandes. Ainsi, il ne sera pas possible d'accueillir les élèves de 6P et peut-être aussi de 5P, les 72 places d'accueil étant occupées par des élèves de 1 à 4P qui sont prioritaires en raison de leur jeune âge. La tranche d'âge de 5 et 6P (8 – 10 ans) serait la seule à ne pas disposer d'une possibilité de garde à midi et la Municipalité de Cugy et l'ASICE, conscientes de cette incohérence et ne pouvant pas offrir pour le moment plus de locaux à l'UAPE, cherchent une solution pour proposer un service de cantine et de garde aux élèves de 5 et 6P qui ne seraient pas acceptés par l'UAPE. Ce projet sera analysé au niveau du Comité directeur de l'ASICE qui sera amené à l'organiser.

A fin novembre également, un groupe de parents et une famille ont adressé deux pétitions au président du Conseil communal dans le but d'inciter la Municipalité « à trouver une solution rapide aux problèmes urgents et récurrents de l'accueil de jour ». Ces pétitions seront traitées en début 2016 selon la procédure décrite dans le règlement du Conseil communal de Cugy.

La Municipalité prend acte tout en regrettant que les signataires n'aient pas demandé la position de la Municipalité car ils auraient pu constater que leurs soucis et demandes sont totalement partagés par l'organe exécutif.

Pour information, le taux de couverture moyen pour l'accueil parascolaire est de 12.7% au niveau du canton. A Cugy, ce taux est de 30.8% et ce taux est certainement supérieur à Froideville. L'évolution espérée au niveau cantonal est de 27% à fin 2022.

Les Municipalités de Froideville et Cugy, à l'écoute de leur population, ont voulu anticiper et proposer des places d'accueil en nombre ainsi qu'un encadrement professionnel avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour (LAJE). Ces efforts placent Froideville et Cugy dans la catégorie des communes bien loties du canton en matière d'accueil de jour parascolaire. Cependant, de nouvelles infrastructures devront être réalisées à court terme à Cugy pour répondre aux directives cantonales et aux besoins de plus en plus importants des familles. La Municipalité met un accent prioritaire sur ce dossier.

5. Comme c'est le dernier Conseil intercommunal de la législature et que plusieurs changements auront lieu autant au niveau des délégués du CI que certainement du codir, Jean-François Thuillard ainsi que le Comité de direction tiennent très sincèrement à remercier l'ensemble des délégués au sein de cette noble assemblée pour la confiance et l'excellente collaboration qu'il y a eu pendant ces dernières années, soit depuis la création de notre association, entre nos deux organes.

5. Informations du Directeur de notre établissement

Jean-Daniel Chamot passe la parole à Jean-Michel Amiguet.

Notre Directeur relève que comme l'a dit Jean-François Thuillard il y a un tassement des effectifs. Nous accueillons à ce jour environ 1020 élèves. Le Nouveau collège de l'Epi d'Or est occupé par 5 classes cette année.

Le nombre de classe du secondaire augmente d'une classe par année en raison de l'effectif des élèves qui entrent au secondaire.

Dans le courant 2015, l'établissement scolaire a mis en place un enseignement spécialisé avec Mme Mattioli.

Pour l'année scolaire 2015-2016, notre établissement compte environ 110 enseignants sans compter les stagiaires.

Jean-Michel Amiguet remercie le CoDir et la secrétaire pour l'excellente collaboration sur cette année 2015.

Christian Durussel demande au Directeur s'il peut nous dire si avec la Léo, les élèves sont meilleurs qu'avant ? La Léo est coûteuse en locaux car les classes sont souvent partagées. Il est très pénible pour les professionnels de travailler avec cette loi, dans certaines branches il est interdit de faire des niveaux malgré l'écart de niveau très important, pour faire autrement il faudrait modifier la loi. Cette loi est rigide et pose des problèmes aux directions des écoles. Comme la première volée de la Léo va finir cette année, nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur la qualité de cette méthode d'enseignement.

Jean-François Thuillard ajoute que cette loi a conduit à d'autres problèmes. En effet, comme il n'y a plus de responsable dans les salles, plus personne ne s'inquiète de la tenue de celles-ci et nos concierges ont beaucoup plus de travail qu'avant.

Jean-Michel Amiguet ajoute que la direction a mis en place des maîtres répondant mais que cela n'est pas suffisant ni pour les enseignants ni pour les élèves qui sont un peu perdu. De plus, les enseignants n'ont pas de vision globale sur les élèves.

6. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de propositions individuelles ou de points divers.

7. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

Jean-Daniel Chamot rappelle qu'il va y avoir de nombreux de changement au sein du Conseil et certainement au sein du Comité de direction avec la mise en place de la nouvelle législature, mais nous devons fixer une date pour le budget.

La prochaine séance du Conseil intercommunal, pour l'étude du budget 2016, est fixée au 27 septembre 2016 à 18h00 au collège de la Combe.

La séance est levée à 18h40.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le vice-président :

Jean-Daniel Chamot

La secrétaire :

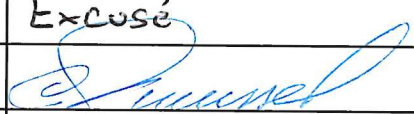

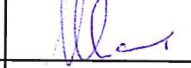
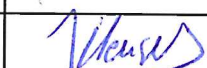
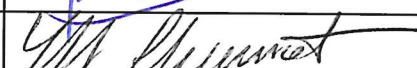
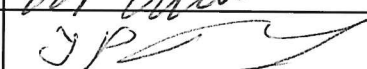

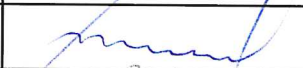
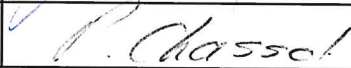
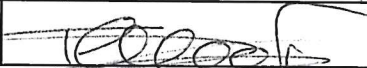

C. Bovay

Annexe : liste des présences


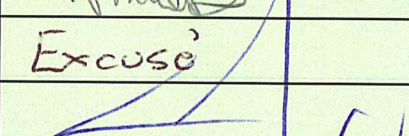
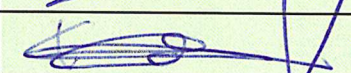
LISTE DE PRESENCE DU CONSEIL INETRCOMMUNAL DE L'ASICE

séance du 22 mars 2016


Conseil intercommunal

	Commune	Titre	Nom	Prénom	Lieu	Signature :
CI	Cugy	Monsieur	Bron	Raymond	1053 Cugy	Excusé
CI	Cugy	Monsieur	Durussel	Christian	1053 Cugy	
CI	Cugy	Monsieur	Bilancioni	Romain	1053 Cugy	
CI	Bretigny	Monsieur	Lauper	Urs	1053 Bretigny	
CI	Bretigny	Madame	Nusslé	Marie-Claude	1053 Bretigny	de Nusslé
CI	Bretigny	Monsieur	Heuschkel	Marc	1053 Bretigny	
CI	Morrens	Monsieur	Chamot	Jean-Daniel	1054 Morrens	
CI	Morrens	Monsieur	Raemy	Jean-Paul	1054 Morrens	
CI	Morrens	Monsieur	Baldisserotto	Louis	1054 Morrens	
CI	Froideville	Monsieur	Pittet	Michel	1055 Froideville	
CI	Froideville	Madame	Chassot	Vanessa	1055 Froideville	
CI	Froideville	Monsieur	Gerber	Rolf	1055 Froideville	

Comité de direction

CD	Froideville	Monsieur	Thuillard	Jean-François	1055 Froideville	
CD	Cugy	Monsieur	Sterchi	Jean-Pierre	1053 Cugy	Excusé
CD	Bretigny	Monsieur	Chappuis	Laurent	1053 Bretigny	
CD	Morrens	Madame	Cruchon	Katia	1054 Morrens	

Invités

	Directeur	Monsieur	Amiguet	Jean-Michel		
	CET	Madame	Joyet	Pascale	1054 Morrens	Excusée

Suppléants

C.I.						
C.I.						
C.I.						
C.I.						